

DES CHOIX HONTEUX !

En France, sixième puissance mondiale, les SDF sont de plus en plus nombreux, des enfants mendient dans la rue, des personnes âgées se voient contraintes de ramasser les invendus à la fin des marchés, des malades ne peuvent bénéficier des traitements nécessaires, des travailleurs pauvres manquent de l'essentiel, des familles vivent dans des voitures... Pompiers et policiers sont privés des équipements indispensables, l'école publique est sinistrée, la protection sociale en grande difficulté, pauvreté et précarité gagnent sans cesse du terrain. Voici la France du 21^{ème} siècle !

Le gouvernement prétend qu'il n'a pas les moyens, « c'est la crise », de s'attaquer à ces situations dramatiques.

Pas les moyens ?

* Les interventions militaires décidées par le seul président en Afrique ou en Irak, sont-elles gratuites ? Quelques exemples :

- ✓ **Le prix d'une bombe téléguidée air-sol est de 351 158 euros,**
- ✓ **Un bombardement de 20 missiles sur Raqqa, en Syrie, coûte environ 3 millions d'euros soit le montant mensuel de 2500 retraites !**
- ✓ **Le coût de la mise en service du porte-avion « Charles de Gaulle » est d'un millions d'euros par jour, auxquels il faut bien sûr ajouter le coût des missiles et munitions divers...**

En 2014, les dépenses militaires mondiales s'élevaient à 1 800 milliards de dollars, selon l'ONU. Consacrer quelques parcelles de ces pharamineuses dépenses permettrait de résoudre des problèmes majeurs tels que l'accès à l'eau pour tous, la lutte contre la faim, l'éradication de certaines maladies, l'alphabétisation...

*Nous avons déjà rappelé dans ce bulletin les montants extrêmes accordés aux multinationales dans le



cadre du CICE : les employeurs ont perçu 29 milliards d'euros d'aides en 2015, et déjà 43 milliards au 31 juillet 2016 !

*Parlons aussi du prix des médicaments : l'appétit des laboratoires est tel que même des médecins et des professeurs ont jugé utile de manifester leur désapprobation voire leur colère face aux excès. En effet, le prix de vente de certains médicaments est calculé, non en fonction du bien pour les ma-

lades ni des coûts de la recherche et développement mais en fonction du PIB des pays où ils sont vendus !

Les dépassements d'honoraires sont de plus en plus pratiqués, trouver un praticien qui respecte les tarifs devient quasi-impossible. Nous sommes de plus en plus dans un système de médecine à plusieurs niveaux, en fonction des revenus et de la couverture sociale de chacun. Une porte s'ouvre grand en direction des compagnies d'assurance... Pourtant, en Alsace-Moselle, le régime d'assurance maladie, géré par les assurés sans intervention des patrons, est à l'équilibre voire excédentaire. Cela démontre qu'il est possible de revenir aux Ordonnances de 1945 instituant la Sécurité sociale (nous en reparlerons prochainement).

Nos retraites n'ont pas été revalorisées depuis le 0,1 % de 2015 et les complémentaires sont gelées pour encore 3 ans supplémentaires : pourtant le prix de gaz augmente de 2,5 % au 1^{er} décembre...

NOTRE CONCLUSION ? D'AUTRES CHOIX SONT POSSIBLES, DES CHOIX QUI PRIVILÉGIENT LES TRAVAILLEURS ET NON LES MULTINATIONALES ET LEURS ACTIONNAIRES. C'EST À NOUS DE LES IMPOSER AUX POLITIQUES, EN SE FIANANT AUX ACTES, NON AUX PROMESSES ET EN CONSTRUISANT LE RAPPORT DE FORCES POUR EN EXIGER L'APPLICATION !

Sommaire

1. L'édito
2. L'action
3. L'information
4. L'orga, le Point. La vie des sections.

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 0155826888 - Fax. 0155826915
<http://www.fnic-cgt.fr> - E-mail : contact@fnic-cgt.fr
Mensuel - 1,06 €
Directeur de publication : Lionel KRAWCZYK
ISSN : 2112-2776
Commission Paritaire : 0119 S 08416



Une de nos camarades est invitée, par Malakoff Médéric, à participer gratuitement à une conférence sur le thème « La vue c'est la vie », mieux vieillir en prenant soin de ma santé visuelle. Passons sur la présence d'un stand de présentation « d'aides optiques » et autres aspects commerciaux mais notre camarade a bondi quand elle a lu « pour échanger sur ce véritable enjeu de santé publique, l'Action sociale de votre caisse de retraite, **en partenariat avec l'Union Locale des retraités CFDT...** » et elle commente « c'est le moyen choisi par la CFDT pour se faire connaître des retraités ! »

AZF : 31 tués ! Rappelons-nous : le 21 septembre 2001, une explosion détruisait l'usine de Toulouse, faisant 31 morts et 2 500 blessés, ainsi que 11 000 traumatisés parmi les habitants. Plus de 15 ans après, aucune justice n'a été rendue aux victimes, Total (dont AZF était une filiale) œuvrant pour contester sa responsabilité. Pourtant, les causes de l'explosion sont incontestablement liées à des choix de la direction de l'entreprise, dans des buts de réduction des coûts pour plus de profits. La Cour d'Appel de Toulouse a reconnu la responsabilité de l'entreprise et de son directeur mais le jugement a été annulé pour des détails de procédure. Un nouveau procès va se tenir à Paris, à partir du 24 janvier 2017. **La FNIC CGT appelle à un très large rassemblement le 23 janvier devant le siège de Total, où elle tiendra une conférence de presse afin de dénoncer le mépris de Total pour ses salariés et les populations.**

VICTOIRE POUR LA BOURSE DU TRAVAIL DE BOBIGNY : depuis fin 2015, elle était privée des subventions municipales, l'électricité avait été coupée et son occupation devenait très incertaine. Grâce au soutien des salariés du privé comme du public, des privés d'emploi, des travailleurs migrants, la majorité municipale a dû revoir sa position et une nouvelle convention a été signée en octobre 2016. Cette convention prévoit l'occupation des locaux à titre gratuit, la prise en charge par la ville des frais de ménage, d'électricité, de téléphone, d'internet et garantit la pérennité d'occupation des locaux. En ces mois où les locaux syndicaux (bourses du travail, UL, ...) voire caritatifs (Secours populaire) sont menacés d'expulsion par des municipalités agressives, cette victoire est un encouragement pour les salariés et citoyens qui luttent.

GRÈVE CHEZ BIO86 : les salariés de ce laboratoire d'analyses de biologie médicale situé près de Poitiers, se sont mis en grève durant deux jours, avec la CGT, pour une juste répartition des richesses. Ils ont fait ressortir que chaque salarié, par son travail, génère un chiffre d'affaires de 120 000 euros par an : pourtant, après un début de carrière au SMIC, ils ne touchent même pas 2 000 euros par mois après 30 ans de présence. Unis, avec la CGT, ils ont obtenu une augmentation générale de 2 % au 1^{er} novembre 2016 au lieu du 0,5 % au 1^{er} janvier 2017 comme le voulait la direction.

EFFETS DU TRANSPORT SAUVAGE, FAÇON MACRON... La libéralisation du transport autoroutier devait créer des dizaines de milliers d'emplois et permettre à des « pauvres » de voyager, mal, à moindre coût. Conséquences : concurrence avec la SNCF et fermeture de lignes (nos camarades en subissent chaque jour les méfaits), augmentation de la pollution grâce aux émissions de gaz des camions, et quelques centaines d'emplois seulement, dont certains déjà menacés par la mise en liquidation de l'entreprise Mégabus. Les salariés, avec la CGT Transports, se sont mobilisés pour obtenir un plan social de haut niveau.

INTERNATIONAL

GRÈVE GÉNÉRALE EN GRÈCE LE 8 DÉCEMBRE : nous le savons, la Grèce est, pour la Troika (FMI, Commission européenne, Banque centrale européenne) un laboratoire de ce qu'il est possible de faire endurer aux populations et ce qui menace les Grecs nous menacera demain. Ainsi, facilitation des licenciements massifs, diminution des salaires et des retraites, abolition du droit de grève, restriction des droits syndicaux et des libertés, mise en place de nouveaux impôts pour « soutenir la compétitivité des entreprises » sont préparés par Syriza. Avant le 8 décembre, grève des travailleurs de la mer et des services publics, le 24 novembre.

• LES CONSÉQUENCES DE L'ACCORD SUR LES RETRAITES COMPLÉMENTAIRES AGIRC ARRCO DU 30 OCTOBRE

Largement passé sous silence, cet accord signé par toutes les organisations syndicales à l'exception de la CGT et de FO, a clos les négociations débutées en juin 2014. Quelques réunions de négociations ont suffi au patronat pour obtenir, sans faire de vagues, la disparition de l'AGIRC et de l'ARRCO.

L'accord supposé « pérenniser » l'ARRCO et l'AGIRC stipule qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, ces deux régimes vont disparaître...pour être remplacés par un nouveau régime unique complémentaire. Qui dit nouveau régime dit nouvelle réglementation, qui rend inopérante toute la jurisprudence construite au cours des 6 précédentes décennies et qui avait permis de sécuriser les droits en cours de constitution des salariés et les droits liquidés des retraités.

En particulier le montant des pensions de retraite pourra être diminué d'une année sur l'autre comme cela s'est déjà produit en Grèce. Ce nouveau régime n'aura en effet pour seul objectif que de garantir son équilibre financier sans augmenter ses ressources, c'est à dire en diminuant les pensions en fonction des pronostics sur l'évolution de la situation économique et démographique. Un tel système existe déjà en Suède avec des résultats dévastateurs.

LE NIVEAU DE VIE DES RETRAITÉS ET LEUR CAPACITÉ À FAIRE FACE À LEURS DÉPENSES POUR SE LOGER, SE CHAUFFER, SE NOURRIR, SE SOIGNER OU AIDER LEURS ENFANTS, CESSE DONC D'ÊTRE UN SUJET DE PRÉOCCUPATION. CE QUI EXPLIQUE QUE LE BUDGET D'ACTION SOCIALE SERA RÉDUIT EN TROIS ANS DE PRÈS DE 6 %. LES ENTREPRISES NE PAIERONT RIEN, 100 % DE CES MESURES SERONT ASSUMÉS PAR LES SALARIÉS, ACTIFS ET RETRAITÉS.

Le remplacement des deux institutions par un régime unique complémentaire appelé à fonctionner selon les principes du système suédois, vient bouleverser les conditions de départ à la retraite et les montants des prestations de tous les salariés du privé. L'accord crée un risque d'effondrement des grilles conventionnelles de salaire et la remise en cause de nombreuses garanties collectives. Ce nouveau régime complémentaire ayant vocation à équilibrer ses comptes sans augmentation de ses ressources fonctionnera grâce à des mesures portant exclusivement sur l'âge de départ à la retraite et sur le montant des prestations.

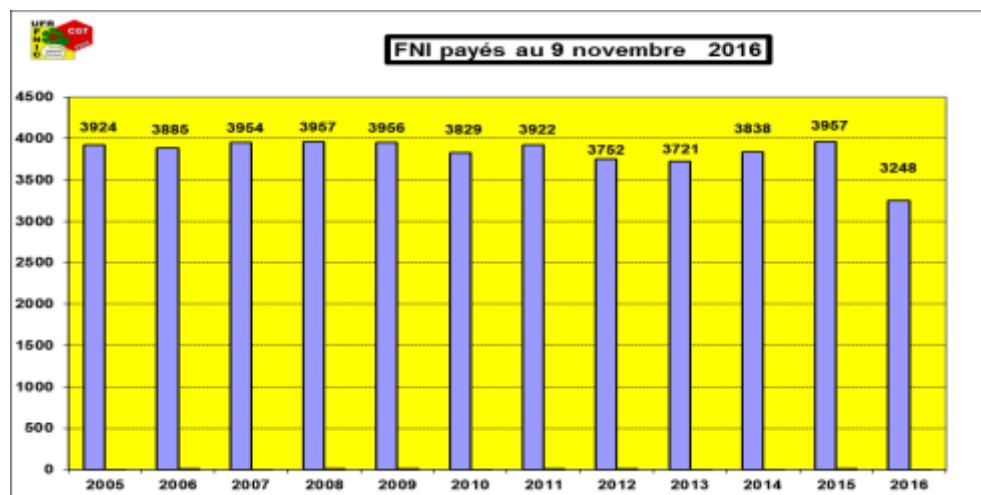
Dès 2019, pour liquider leur retraite avant 67 ans sans pénalité, les générations nées à compter du 1^{er} janvier 1957 devront travailler une année supplémentaire au-delà de l'âge auquel elles bénéficient d'une retraite à taux plein. Les salariés qui ne prolongeront pas leur activité se verront appliquer pendant trois années 10 % d'abattement sur le montant de leur pension.

Cet accord est totalement en rupture avec le principe historique selon lequel les pensions doivent pouvoir être liquidées simultanément avec la retraite de base et sans abattement dès lors que le droit à la retraite à taux plein est acquis dans les régimes de base.

Cette mesure n'épargne ni les salariés susceptibles de bénéficier d'un départ anticipé au titre du dispositif des carrières longues, ni ceux qui ont été exposés à des niveaux de pénibilité professionnelle qui vont réduire leur espérance de vie.

IL EST REGRETTABLE QUE LA DÉFENSE DES DEUX RÉGIMES AGIRC ET ARRCO N'AIT PAS SUSCITÉ PLUS D'INTÉRÊT NI DE RÉACTION DE LA PART DE LA CGT ET DE LA PLUPART DES ORGANISATIONS : L'IMPACT DE LEUR DISPARITION VA ÊTRE CONSIDÉRABLE POUR LES FUTURS RETRAITÉS COMME POUR LES RETRAITÉS ACTUELS.

- ◇ Action AZF le 23 janvier 2017
- ◇ Congrès de l'UCR du 13 au 17 mars à Bordeaux
- ◇ Congrès fédéral du 27 au 31 mars 2017 au Barcarès, près de Perpignan



Rien de nouveau en un mois pour les FNI 2015 : les camarades des instances territoriales (UL, USR...), que nous contactons pour les multipro, ne donnent pas souvent suite à nos demandes, qui les ennuiant peut être. Pourtant, il est de l'intérêt de tous que les syndiqués des différentes professions gardent le contact avec leur fédération d'origine, cela ne peut qu'être profitable à la qualité de vie syndicale et à l'évolution positive de la syndicalisation des retraités. Les menaces sur la protection sociale sont telles que les mobilisations des retraités vont devoir être d'une autre ampleur que celles que nous avons connues récemment : dans ces conditions, les informations que nous pouvons leur apporter par notre bulletin mensuel sont un plus !

BIEN QUE LES TEMPS SOIENT DIFFICILES POUR BEAUCOUP DE FAMILLES ET DE RETRAITÉS, NOUS SOUHAITONS À TOUS NOS CAMARADES DE PASSER LA FIN DE L'ANNÉE DE LA MEILLEURE FAÇON POSSIBLE !



La vie des sections

◆ UNE PERSÉVÉRANCE QUI ABOUTIT !

La mise en place d'une section syndicale de retraités n'est pas de tout repos. En effet, jeune retraité, depuis plusieurs mois je cherche à créer une section de retraités au sein du syndicat de Bridgestone qui compte plus de 230 syndiqués. Je suis soutenu par les camarades actifs, bien conscients de la nécessité de cette structure mais, malheureusement, à la fin de leur activité professionnelle, nos camarades ne se sentent plus concernés ou ne souhaitent plus s'impliquer. Et pourtant, nos gouvernants et surtout le

patronat remettent toujours en question les acquis des retraités : l'accord infâme signé par trois organisations syndicales sur la disparition des régimes complémentaires AGIRC.ARRCO remplacé par un régime complémentaire unique en est la preuve, et le plus dur reste à venir...

Enfin, depuis quelques semaines, après de longues discussions, deux camarades ont accepté de venir me rejoindre pour créer une section de retraités.

Je pense pouvoir en confirmer la naissance d'ici peu !

DE QUI SE MOQUE-T-ON ? Le livret A, l'épargne la plus populaire qui soit, celle des petites gens, « rapporte » actuellement 0,75 % . Le gouvernement, dans sa grande bonté et son souci du bien-être du peuple, a maintenu ce taux alors que, en raison du mode de calcul par rapport à l'inflation, il aurait dû être à nouveau abaissé. Le gouvernement attend sans doute de la reconnaissance de notre part. Peut-on lui dire que nous aimerions plutôt que ce livret A rapporte aux petits épargnants le même taux de rentabilité que celui des capitaux engrangés par les actionnaires de certains groupes, qui peut atteindre... 40 %.

